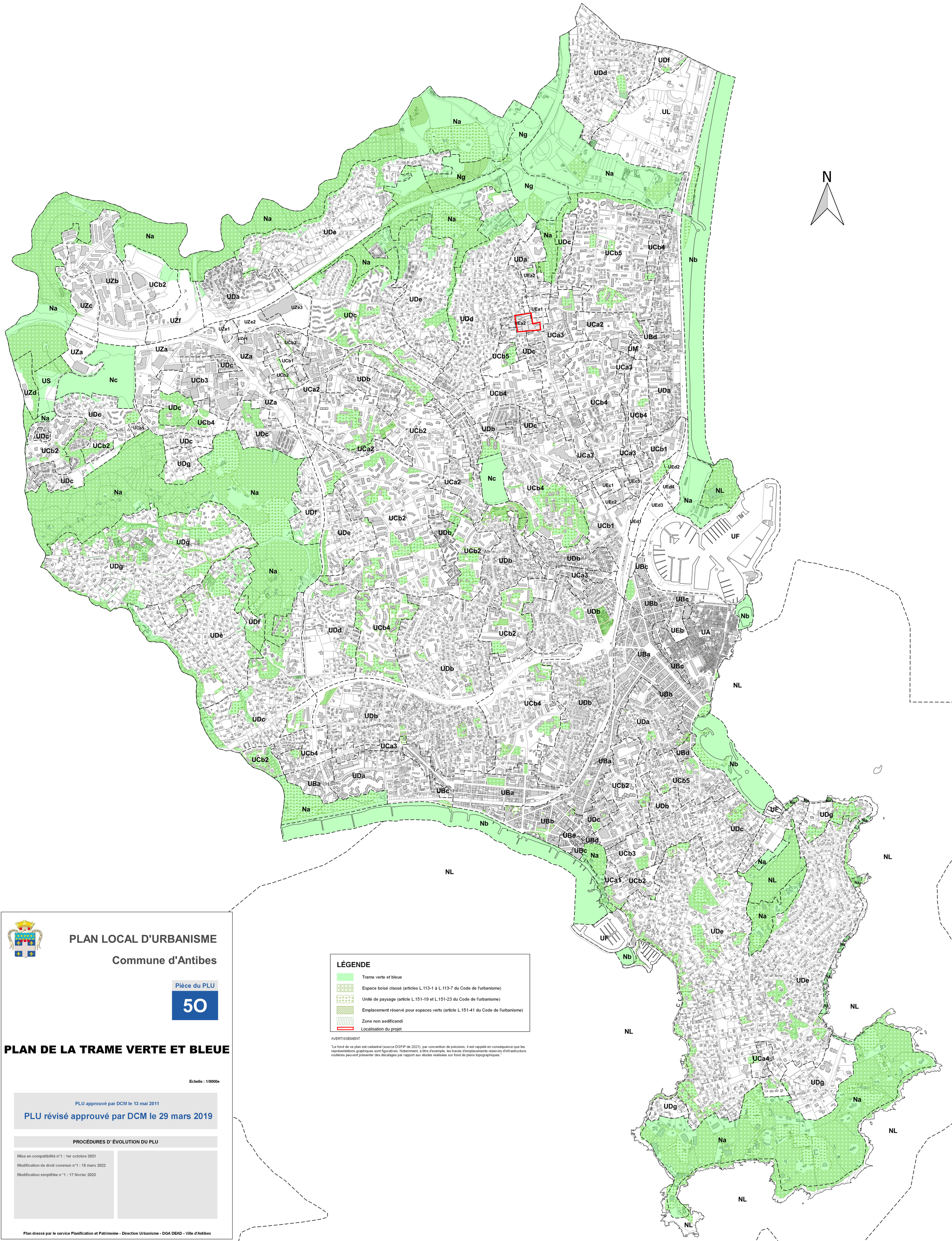

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune d'Antibes

Pièce du PLU

5O

PLAN DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Échelle : 1/8000e

PLU approuvé par DCM le 13 mai 2011

PLU révisé approuvé par DCM le 29 mars 2019

PROCÉDURES D' ÉVOLUTION DU PLU

Mise en compatibilité n°1 : 1er octobre 2021

Modification de droit commun n°1 : 15 mars 2022

Modification simplifiée n °1 : 17 février 2023

Plan dressé par le service Planification et Patrimoine - Direction Urbanisme - DGA DEAD - Ville d'Antibes

LÉGENDE

- Trame verte et bleue
- Espace boisé classé (articles L.113-1 à L.113-7 du Code de l'urbanisme)
- Unité de paysage (article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour espaces verts (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Zone non aedificandi
- Localisation du projet

AVERTISSEMENT

"Le fond de ce plan est cadastral (source DGFiP de 2021); par convention de précision, il est rappelé en conséquence que les représentations graphiques sont figuratives. Notamment, à titre d'exemple, les tracés d'emplacements réservés d'infrastructure routières peuvent présenter des décalages par rapport aux études réalisées sur fond de plans topographiques."